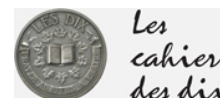


Les Cahiers des Dix



Les Gouverneurs de Montréal (1642-1760)

Pierre-Georges Roy, D. ès L., M.S.R.C.

Number 7, 1942

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079852ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079852ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roy, P.-G. (1942). Les Gouverneurs de Montréal (1642-1760). *Les Cahiers des Dix*, (7), 83–128. <https://doi.org/10.7202/1079852ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les Gouverneurs de Montréal

(1642-1760)

Par PIERRE-GEORGES ROY, D. ès L., M.S.R.C.

LES GOUVERNEURS PARTICULIERS

Loyseau, dans son *Traité des Offices*, nous donne quelques renseignements sur les fonctions des gouverneurs particuliers. Ils n'avaient d'autres pouvoirs, dit-il, que ceux conférés aux capitaines de places et châteaux, et seulement en ce qui concernait les armes. « Ils consistaient à recevoir et loger garnison, fournir de vivres, munitions, pionniers et autres choses nécessaires pour la guerre..., avoir et tenir l'oeil ouvert à la garde, sûreté et conservation des dites places, châteaux et forteresses, et, pourvoir aux choses pour ce requises et nécessaires. »

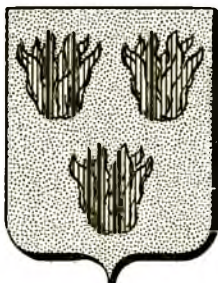
Les gouverneurs particuliers n'observaient aucune formalité de justice, comme de verbaliser et rédiger par écrit leurs procédures et ordonnances.

Ils n'avaient pas droit de vie et de mort. Une ordonnance du 7 mai 1679 leur défendit même « de faire arrêter et mettre en prison aucun des Français habitués au pays, sans l'ordre exprès du gouverneur et lieutenant-général ou arrêt du Conseil Souverain. » Cette ordonnance leur enleva aussi le droit de condamner leurs administrés à l'amende.

Subordonnés aux gouverneurs et lieutenant-généraux, ils étaient tenus de faire exécuter leurs ordonnances⁽¹⁾.

(1) *Mémoire de la Société historique de Montréal*, troisième livraison, p. 105.

PAUL DE CHOMEDEY DE MAISONNEUVE



Devenus entièrement propriétaires de l'île de Montréal et autorisés par le roi, les pieux associés de la Société de Notre-Dame de Montréal nommèrent Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal⁽²⁾. Retardé par de furieuses tempêtes, M. de Maisonneuve n'arriva à Québec que le 20 août 1641. Comme la saison était avancée, il se contenta d'aller prendre possession de l'île de Montréal, et revint passer l'hiver de 1641-42 à Sillery. Le 8 mai 1642, le gouverneur et sa colonie partirent dans deux barques pour Montréal. Ils y arrivèrent le 17. Le lendemain, ils débarquèrent, et la messe fut célébrée par le P. Vimont. C'est de ce jour que date Montréal.

M. de Maisonneuve resta tout près de vingt-cinq ans à Montréal. Dans ce quart de siècle, il fit quatre voyages en France. Pendant son premier et son deuxième voyages, il se fit remplacer au gouvernement de Montréal par Louis d'Ailleboust. Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux le suppléa pendant son troisième voyage (1651-53). A son quatrième voyage, il nomma comme commandant de Montréal le major Lambert Closée (1655-1657). Dans l'automne de 1662, M. de Maisonneuve se décida de passer en France pour obtenir du secours pour sa colonie. Le 10 octobre, il nomma, pour le remplacer, pendant son absence, le major Zacharie Dupuy⁽³⁾. M. de Maisonneuve descendit ensuite à Québec, pour s'embarquer pour son long voyage. Mais

(2) Les pouvoirs de M. de Maisonneuve se bornaient à l'île de Montréal. Ses successeurs, nommés par le roi, virent leur pouvoirs étendus depuis Sorel jusqu'au-dessus de l'île de Montréal. Voir « Copie des provisions pour l'augmentation du gouvernement de l'île de Montréal données par M. de Denonville, 6 octobre 1685. » Archives du Canada, Correspondance générale, Canada, vol. 7, c. 11.

(3) *Quatrième Rapport du secrétaire de la province de Québec pour l'exercice 1888-90*, p. 80.

M. d'Avaugour, gouverneur général, lui refusa la permission de s'absenter. Il revint dans son gouvernement dès le lendemain.

Le 9 mars 1663, la Compagnie de Notre-Dame de Montréal remettait l'île et seigneurie de Montréal au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Le supérieur du Séminaire, M. de Bretonvilliers, s'empressa de confirmer M. de Maisonneuve dans sa charge de gouverneur de Montréal.

La même année, la Compagnie des Cent-Associés remettait au roi la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France. M. de Mézy, jugeant que les pouvoirs dont il était revêtu comme gouverneur général avaient anéanti tous les privilèges donnés jusqu'alors par le roi, s'arrogea le droit de nommer le gouverneur de l'île de Montréal. Le 23 octobre 1663, il faisait parvenir à M. de Maisonneuve une nouvelle commission conçue dans les termes suivants :

« Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant dans les mains et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la Compagnie qui en étaient cidevant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et lieutenant-général dans toute l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloignés, et notamment dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incursions des Iroquois nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure; et que, pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans, que vous commandez dans ce lieu. Pour ces causes, et plein de confiance en votre fidélité au service du Roi, en votre valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes, nous vous soumettons et députons pour exercer la charge de gouverneur de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons utile pour le service du roi. »⁽⁴⁾

M. de Maisonneuve accepta la commission qu'on lui donnait sans préjudice du droit des seigneurs de l'île de Montréal.

(4) *Insinuations du Conseil supérieur*, cahier No 1.

L'utilité de M. Maisonneuve ne fut pas de longue durée. Le 20 juin 1664, M. de Mézy nommait à sa place, comme gouverneur de Montréal et commandant de la garnison, le sieur Etienne Pezard de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières.

M. Pezard de la Touche ne semble pas s'être prévalu de sa nomination. A tout événement, on voit le nom de M. de Maisonneuve avec le titre de gouverneur de Montréal dans les actes de l'état civil de cette ville aux dates du 6, du 13 et du 20 avril 1665.

A peine arrivé dans la Nouvelle-France, au printemps de 1665, M. de Tracy, prévenu, destitua M. de Maisonneuve comme gouverneur de Montréal et le remplaça comme commandant par le major Zacharie Dupuy.

Mais comme M. de Tracy savait que les seigneurs de Montréal avaient des lettres patentes du roi qui leur donnaient le droit de nommer le gouverneur de leur île, il eut la précaution de supposer dans la commission de M. Dupuy que M. de Maisonneuve allait faire un voyage en Europe.

« Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, dit-il, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que la personne du sieur Dupuy, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. »

L'année suivante, 1666, Zacharie Dupuy dût s'absenter puisqu'on voit M. de la Fredière, capitaine au régiment de Carignan, agir comme commandant de Montréal. Cet officier, disgracié au physique par la perte d'un oeil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Sa conduite fut tellement indigne que MM. de Tracy, Courcelles et Talon, sur les plaintes des habitants, lui intimèrent, le 27 août 1667, l'ordre de repasser en France.

On voit figurer Zacharie Dupuy comme commandant à Montréal pour la dernière fois le 22 octobre 1668⁽⁵⁾. Il dût abandonner cette

(5) Contrat de mariage devant Duquet.

charge peu après, car dans un acte du 14 janvier 1669, il n'est plus qualifié que du titre de major.

C'est Pierre de Saint-Paul, sieur de la Motte, capitaine au régiment de Carignan, qui remplaça Dupuy comme commandant à Montréal. Nicolas Perrot, qui était de passage en cette ville en juillet 1669, dit que M. de la Motte y commandait. « C'était, ajoute-t-il, un homme de coeur et d'honneur; sa compagnie est la seule du régiment de Carignan restée dans le pays. Le 10 mars 1670, au contrat de mariage de Abraham Bouat, M. de la Motte est encore qualifié de « commandant de cette isle. »

En 1670, Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant est aussi appelé « commandant de ce lieu (Montréal). »⁽⁶⁾.

FRANÇOIS-MARIE PERROT



Capitaine au régiment d'Auvergne, François-Marie Perrot fut nommé, le 13 juin 1669, gouverneur particulier de Montréal, par M. de Bretonvilliers, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui était propriétaire de l'île de Montréal. L'intendant Talon, dont Perrot venait d'épouser la nièce, Madeleine Laguide Meynier, ne fut pas étranger à cette nomination.

Perrot s'embarqua à La Rochelle le 15 juillet de la même année en compagnie de sa femme, de Talon, de trois Pères Récollets et d'un Frère du même ordre. Leur vaisseau fut assailli par des tempêtes, et il lutta pendant trois mois contre l'océan. Finalement, il put atteindre Lisbonne, en Portugal, où, après s'être ravitaillé, il se remit en route.

(6) Sur M. de Maisonneuve, on peut consulter M. Pierre Rousseau, *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Montréal*; H.-J.-J.-B. Chouinard, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal*; Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*; *La Revue canadienne*, 1879, article de J. Bouthillier-Trudel; *B.R.H.*, vol. XXII, articles de E.-Z. Massicotte; N.-E. Dionne, *Serviteurs et servantes de Dieu*; Leblond de Brumath, *Histoire populaire de Montréal*.

Mais il fit naufrage à trois lieues de cette ville. Perrot et sa femme se sauvèrent sur un mât rompu de leur navire en promettant aux matelots une grosse somme d'argent. Tous ceux qui échappèrent à la mort retournèrent en France où ils arrivèrent au commencement de 1670⁽⁷⁾.

Au mois de mai suivant, Perrot quitta de nouveau la France pour le Canada, avec Talon, et six Récollets, quatre Pères et deux Frères. La traversée fut longue. Ils arrivèrent à Québec le 18 août 1670.

Perrot monta immédiatement à Montréal pour prendre possession de son gouvernement.

Le nouveau gouverneur voulait s'enrichir rapidement. Il se mit à faire la traite sur une grande échelle, malgré les ordonnances qui la réglementaient.

La Hontan, qu'il ne faut pas toujours croire cependant, dit à ce sujet: « M. Perrot, gouverneur de la place, n'a que trois mille livres d'appointements; mais comme il fait un grand négoce de pelleteries avec les Sauvages, il a, dit-on, amassé cinquante mille écus en fort peu de temps. »⁽⁸⁾

On connaît les démêlés de Perrot avec le gouverneur de Frontenac, qui lui valurent un emprisonnement de onze mois au château Saint-Louis de Québec, puis d'une semaine à la Bastille⁽⁹⁾.

Perrot s'étant brouillé avec les Messieurs de Saint-Sulpice, lesquels avaient, en qualité de seigneurs, le droit de présentation à ce

(7) Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 125. En 1671, Perrot recevait une nouvelle commission de gouverneur de Montréal, mais cette fois elle était signée par le roi.

(8) *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, I, 28.

(9) Garneau, *Histoire du Canada*, I, 229; Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 97; Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, 446, 447, 474; voir aussi l'étude de M. Gérard Malchelosse dans ce présent *Cahier des Dix*, No 7.

gouvernement, le roi, pour le bien de la paix, lui enleva, en 1684, le gouvernement de Montréal. Mais Talon était toujours là pour protéger son indigne neveu, et, le 10 avril de la même année, il lui obtint le gouvernement de l'Acadie, à la place du sieur de la Vallière.

Sa conduite en Acadie fut pire encore qu'à Montréal. Il alla jusqu'à commercer clandestinement avec les Anglais. Le roi mit fin à sa carrière le 5 avril 1687, en nommant Robineau de Menneval gouverneur de l'Acadie.

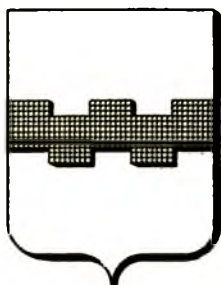
Perrot continua à résider à Port-Royal, où il se livra sans contrainte à sa passion pour le commerce.

En 1690, deux bâtiments flibustiers vinrent piller Port-Royal. Le 30 juin, Perrot était à bord du navire *Union* ancré à l'embouchure de la rivière Saint-Jean lorsque les deux flibustiers arrivèrent sur lui à toutes voiles. Perrot fit filer les cables pour échouer l'*Union*, puis, avec les huit pièces de canon qu'il avait à son bord, il fit une vigoureuse défense. Mais l'ennemi était supérieur en nombre, et Perrot dut bientôt sauter dans une chaloupe pour gagner terre. Les forbans débarquèrent et se mirent à sa poursuite. Ils le rejoignirent bientôt et, après l'avoir amené à leur bord, lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements pour lui faire déclarer où il avait caché son argent et ses effets.

M. de Frontenac nous apprend la triste fin de Perrot dans une lettre au ministre datée de Québec le 20 octobre 1691: « Vous avez appris la misérable destinée du sieur Perrot qui, après avoir été traité d'une manière inouïe et extraordinaire par les forbans qui l'avaient pris, a enfin perdu la vie à la Martinique, après avoir été dépouillé de beaucoup d'effets qu'il avait dans son vaisseau et d'autres qui étaient restés à Port-Royal, lorsque les Anglais s'en emparèrent l'année dernière. »⁽¹⁰⁾

(10) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. II.

LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRES



La famille de Callières est originaire du Limousin. En 1492, les commissaires du roi, réunis à Verteuil, en Angoumois, reconnaissaient la noblesse de Jehan de Callières. C'est peu après que la famille de Callières se fixa en Saintonge.

Jacques de Callières, le père de Louis-Hector de Callières, fut gouverneur de la ville et du château de Cherbourg. Il cultiva la poésie et les belles-lettres et laissa plusieurs ouvrages. Il eut deux filles et trois fils: François, Louis-Hector et Raphaël. François de Callières embrassa la carrière diplomatique et attacha son nom au traité de Ryswick. Raphaël de Callières entra dans l'armée et devint lieutenant-colonel au régiment de Bourbon-Fragon.

Louis-Hector de Callières, né à Cherbourg, fut capitaine au régiment de Navarre et servit vingt ans dans les troupes avant de passer dans la Nouvelle-France.

Le 10 avril 1684, M. de Callières était nommé gouverneur de Montréal, en remplacement de François-Marie Perrot. Il arriva ici dans l'automne de la même année.

Dans l'été de 1685, Mgr de Saint-Vallier se rendait à Montréal. « En entrant à Montréal, écrit-il, j'y fus reçu avec de grandes marques d'honneur et joie par M. le chevalier de Callières, gouverneur, qui, comme tout le monde sait, est un homme fort appliqué à son devoir, brave de sa personne, plein d'honnêteté et très capable de son emploi, au jugement de tous ceux qui le connaissent. »

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France, M. de Callières s'était convaincu qu'il n'y avait qu'un moyen de conserver la colonie à la France: c'était de s'emparer de la colonie de la Nouvelle-York.

Le 25 février 1685, M. de Callières envoyait un mémoire à M. de Seignelay sur les usurpations des Anglais sur les colonies françaises de l'Amérique. Il insistait dans ce mémoire sur l'envoi de nombreuses troupes pour réduire d'abord les Iroquois, puis chasser les

Anglais des endroits où ils s'étaient fixés malgré les titres bien établis des Français.

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois en 1685, M. de Callières commandait l'avant-garde. Il montra, dans cette difficile entreprise, ses brillantes qualités militaires.

Le marquis de Denonville fut absolument satisfait des services que lui rendit M. de Callières au cours de cette campagne. Le 25 août 1687, il écrivait à M. de Seignelay:

« Je ne vous ai parlé encore, Mgr, que les habitants qui sont partis du bas de la colonie étant de retour chez eux auront fait 460 lieues depuis le 24 mai jusques environ le 17 ou 18 août. Vous jugerez bien qu'ils ne se seront pas reposés outre les deux forts qu'il a fallu faire et ruiner les blés des ennemis et 30 lieues de chemin que nous avons fait par terre à aller et venir. Il était de toute impossibilité de faire faire davantage de ce que nous avons fait car les vivres nous auraient manqués si nous avions séjournés davantage. Il y a 30 ans entiers que j'ai l'honneur de servir, mais je vous assure, Mgr, que je n'ai rien vu d'approchant pour la peine et la fatigue. Aussi vous puis-je dire que sans MM. de Callières et de Vaudreuil, je n'y aurais pu fournir. Je ne me saurais trop louer de leur application. M. de Callières est très entendu et très affectionné à bien faire servir en lui et être sûr qu'il fera bien tout ce qui sera faisable. Il est homme de détail et de soin pour la subsistance et dresserait bien des commis pour des magasins aimant l'ordre. Il ne faut pas avoir peur qu'il laisse rien friponner où il aura l'oeil, je le sais par expérience. »⁽¹¹⁾

A son retour de la campagne contre les Tsonnontouans, M. de Callières travailla à mettre en sûreté les habitations dispersées dépendantes de son gouvernement. Il fit faire dans chaque seigneurie des *réduits* avec des pieux de treize à quatorze pieds de long, afin de permettre aux habitants et aux soldats de s'y retirer en cas d'attaque. M.

(11) Archivés du Canada, Correspondance générale, vol. 9.

de Callières fit également enclore la ville de Montréal de bons pieux, en attendant des fortifications en pierre⁽¹²⁾.

Le 18 mars 1687, M. de Callières recevait du roi une commission pour commander dans tout le pays en l'absence du gouverneur général.

L'année suivante, le 8 mars, le roi donnait une autre commission à M. de Callières pour commander les troupes.

A l'automne de 1688, M. de Callières fut envoyé en France par M. de Denonville pour faire connaître au roi l'état de la colonie et ses besoins. Il devait en même temps lui proposer la conquête de la Nouvelle-York comme l'unique moyen de prévenir l'entière destruction de la Nouvelle-France.

Une fois en France, M. de Callières rédigea plusieurs mémoires très élaborés sur son projet de conquête. Il terminait l'un d'eux en disant : « Qu'on me donne quatorze cents soldats et six cents Canadiens d'élite j'y pénétrerai par la rivière Richelieu et le lac Champlain. Orange (Albany) n'a qu'une enceinte de pieux non terrassée, et un petit fort à quatre bastions, où il n'y a que cent cinquante soldats. Cette ville contient trois cents habitants, Manhatte (New-York) en a quatre cents, divisés en huit compagnies, moitié cavalerie et moitié infanterie; elle a un fort de pierre avec du canon. Sa conquête rendrait le roi maître de l'un des plus beaux ports de l'Amérique, ouvert en toutes saisons, et d'un pays fertile sous un climat doux. »⁽¹³⁾

Louis XIV approuva d'abord le projet de M. de Callières, puis il le remit à plus tard, préférant une bonne paix si elle était possible.

Le voyage de M. de Callières en France eut d'heureux résultats pour la Nouvelle-France puisque le roi, informé de la politique mal-

(12) *Mémoire de M. de Callières*, novembre 1687.

(13) Les différents mémoires de M. de Callières sur son projet de conquête de la Nouvelle-York se trouvent aux Archives du Canada, à Ottawa, Correspondance générale, vol. 10. Ils ont été publiés dans l'ouvrage de E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, pp. 401, 404, 408, 409, 411, 412, 419, 420, 422, 428.

heureuse du gouverneur de Denonville, décida de le rappeler et de renvoyer M. de Frontenac pour prendre le gouvernement du pays.

Pendant ce même voyage, le 4 juin 1689, M. de Callières avait obtenu une nouvelle commission pour exercer le commandement dans tout le pays en l'absence du gouverneur général. Il revint au pays en même temps que M. de Frontenac et arriva à Québec le 15 octobre 1689.

Lorsque Phips vint mettre le siège devant Québec en 1690, M. de Callières descendit au secours de la capitale assiégée avec toutes les milices de Montréal. Le gouverneur de Montréal rendit de précieux services à M. de Frontenac et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la défaite des Anglais.

Le 1er février 1694, M. de Callières était nommé chevalier de Saint-Louis⁽¹⁴⁾.

Le 28 novembre 1698, M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, décédait à Québec. M. de Callières, qui avait de fortes influences à la cour, se décida à demander la charge. Il envoya en France M. Le Gardeur de Courtemanche pour avertir le ministre de la mort de M. de Frontenac et lui demander de lui donner sa succession. M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, qui voulait lui aussi remplacer M. de Frontenac, députa en France M. Amyot de Vincelot pour faire valoir ses droits. Mais ce dernier arriva trop tard. Dès sa première entrevue avec le ministre, il apprit que le roi venait de nommer M. de Callières gouverneur de la Nouvelle-France. Les lettres de nomination avaient été signées le 20 avril 1699. Il était dit dans ces lettres que M. de Callières servait le roi depuis trente-cinq ans, tant dans ses armées que dans le Canada.

C'est sous l'administration de M. de Callières que fut conclu à Montréal, le 8 septembre 1701, le traité qui mettait fin aux hostilités presque séculaires entre les Français et les Iroquois. Ce succès fut son oeuvre personnelle, qu'il réussit à mener à bonne fin, grâce à l'ascendant qu'il avait su prendre sur ces barbares.

(14) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 91.

C'est également sous l'administration de M. de Callières que fut établi le fort de Pontchartrain qui devait prendre un peu plus tard le nom de Détroit.

M. de Callières décéda à Québec, le 26 mai 1703, et fut inhumé le 28 dans l'église des Récollets.

Gédéon de Catalogne dit que M. de Callières mourut de « ses gouttes ». D'un autre côté, on voit que M. de Callières, assistant à la grand'messe à la cathédrale, le dernier dimanche de mai, fut pris d'un vomissement de sang. Il fut transporté aussitôt au château Saint-Louis où il mourut deux jours plus tard.

Les historiens ont été unanimes à rendre hommage aux grandes qualités de M. de Callières.

« Il mourut à Québec, le 26 mai 1703, dit le P. de Charlevoix, autant regretté que le méritait le général le plus accompli qu'eût encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus grands services. »⁽¹⁵⁾

« M. de Callières, écrit M. Garneau, fut regretté par le Canada, qu'il servait avec une grande habileté depuis plus de vingt ans. Il avait été nommé gouverneur de Montréal en 1684, sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. Il avait ensuite succédé, en sa qualité de second officier militaire du pays, au comte de Frontenac, à la tête du gouvernement de toute la Nouvelle-France. Son administration avait duré quatre ans et demi. Il contribua beaucoup, par ses actes et probablement aussi par ses conseils, à déterminer la France à mettre dans les Canadiens cette confiance qu'ils ne trahirent jamais. »⁽¹⁶⁾

« Il mourut à Québec, le 26 mai 1703, dit M. l'abbé Ferland, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre et d'un véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie. »⁽¹⁷⁾

(15) *Histoire de la Nouvelle-France.*

(16) *Histoire du Canada*, tome II, p. 24.

(17) *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, p. 347.

M. Sulte est aussi élogieux: « M. de Callières employa toute son adresse et son énergie à pacifier les Sauvages; c'est là son titre de gloire. Par des émissaires envoyés au pays des Grands Lacs, et qu'il savait choisir parmi les plus capables de nos coureurs de bois, aussi au moyen des assemblées solennelles qu'il tint à Montréal, il eut la joie de pouvoir déclarer, en 1701, que les haches de guerre étaient enterrées depuis Montréal jusqu'aux Alleghany et au Mississipi. Son administration comme chef de la colonie n'a rencontré que des éloges de la part des historiens. Durant les trop courtes années de son passage aux affaires, il s'exécuta des travaux importants dans le pays. »⁽¹⁸⁾

PHILIPPE DE RIGAUD DE VAUDREUIL



Un proverbe usité dans l'ancienne Langue-doc prouve autant que les meilleurs parchemins l'ancienneté de la noblesse des Rigaud:

Les Hunards, les Lévis et les Rigauds
Ont chassé les Visigots;
Les Lévis, les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrazins.

D'Hozier, dans son *Armorial de France*, donne onze générations bien établies de Rigaud de Vaudreuil avant d'arriver à notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Philippe de Rigaud de Vaudreuil était le cinquième fils de Jean-Louis de Rigaud, chevalier, seigneur et baron de Vaudreuil, d'Auriac, de Cabanial, du Faget, et de Marie de Châteauverdun. Il fut d'abord connu sous le titre de chevalier de Vaudreuil.

Né en 1643, le chevalier de Vaudreuil entra, en 1670, dans la première compagnie des mousquetaires du roi. Il servait encore dans ce corps le 22 janvier 1676.

Le 17 mars 1687, le chevalier de Vaudreuil était nommé com-

(18) *La famille de Callières*, M.S.R.C., 1890, p. 109.

mandant des troupes du détachement de la marine qui servaient dans la Nouvelle-France.

Il s'embarqua dès le printemps de 1687 sur le navire l'*Arc-en-ciel* pour passer au Canada.

A peine remis des fatigues de la traversée, M. de Vaudreuil fit la campagne de 1687 contre les Tsonnontouans.

Le gouverneur de Denonville fut très satisfait des services que lui rendit M. de Vaudreuil pendant cette campagne. Le 25 août 1687, de retour à Montréal, il écrivait au ministre de Seignelay:

« Pour M. de Vaudreuil on ne peut pas servir avec plus d'affection qu'il fait. Je compte beaucoup sur lui pour discipliner nos troupes et tenir les officiers dans leur devoir; il se prend déjà très bien pour cela. »⁽¹⁹⁾

M. de Seignelay, sur les bons rapports de M. de Denonville, fit accorder par le roi une gratification de 500 livres à M. de Vaudreuil.

À l'automne de 1687, M. de Denonville formait une compagnie de 120 hommes qu'il posta à la tête de l'île de Montréal pour la défendre des attaques des Iroquois. Il en donna le commandement à M. de Vaudreuil.

Le 28 octobre 1687, le gouverneur de Denonville recommandait M. de Vaudreuil aux bontés de la cour vu « que c'est un cadet de qualité de Gascogne qui ne fera pas venir souvent des lettres de change de son pays. »⁽²⁰⁾

En 1688, M. de Callières, gouverneur de Montréal, passait en France. C'est M. de Vaudreuil qui administra le gouvernement de Montréal pendant son absence.

Le 7 juin 1689, le roi donnait un ordre à M. de Vaudreuil pour commander au Canada en l'absence de MM. de Frontenac et de Callières.

Après le massacre de Lachine, en août 1689, M. de Vaudreuil

(19) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 9.

(20) *Ibid.*, vol. 91.

se mit à la poursuite des barbares Iroquois. Il ne put cependant leur faire grand mal.

Au siège de Québec, en 1690, M. de Vaudreuil se distingua tout particulièrement.

En 1691, M. de Vaudreuil détruisit presque entièrement un parti de 40 à 50 Onneyouts dans les environs de Repentigny.

L'année suivante, en 1692, M. de Vaudreuil eut encore l'occasion de battre les Iroquois. Le 15 septembre 1692, M. de Frontenac, rendant compte de cette action au ministre de Seignelay, en profitait pour faire l'éloge de M. de Vaudreuil.

A l'automne de 1692, M. de Vaudreuil passait en France. Il revint au pays en juillet 1693.

Le 5 mai 1695, M. de Vaudreuil était fait capitaine de vaisseau. En 1696, il fit l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués.

Le 1er mai 1698, le roi faisait M. de Vaudreuil chevalier de Saint-Louis.⁽²¹⁾

A la mort de M. de Frontenac en 1698 trois candidats entrèrent en lice pour lui succéder au gouvernement de la Nouvelle-France: M. Bochart de Champigny, intendant depuis 1686, M. de Callières, gouverneur de Montréal, et M. de Vaudreuil.

M. de Callières, qui était un homme très habile, joua alors à ses concurrents un tour qui est raconté avec verve par Gédéon de Catalogne dans son *Mémoire sur le Canada*.⁽²²⁾

Les lettres de nomination de M. de Callières comme gouverneur de la Nouvelle-France furent signées le 20 avril 1699.

Un mois après, le 28 mai 1699, le roi nommait M. de Vaudreuil gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Callières. Il lui donnait en même temps des provisions de commandant de la Nouvelle-France au défaut de M. de Callières.

(21) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, pp. 92, 93.

(22) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 601.

En 1702, il fut fort question d'une expédition contre Boston. Plusieurs projets furent élaborés et soumis au ministre. L'un de ces plans était de M. de Saint-Castin. Il suggérait une attaque par mer et une attaque par terre qui serait partie de l'Acadie. Comme commandant de cette expédition, M. de Saint-Castin suggérait M. de Vaudreuil.⁽²³⁾

Le 26 mai 1703, M. de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France depuis 1699, décédait à Québec.

En vertu de la commission de « commandant du pays de la Nouvelle-France du défaut du chevalier de Callières » qui lui avait été donnée le 28 mai 1699, M. de Vaudreuil prit le commandement général du pays.

Le 1er août 1703, M. de Vaudreuil était nommé gouverneur et lieutenant-général en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et les autres pays de l'Amérique Septentrionale.

Le 18 juin 1712, le roi accordait à M. de Vaudreuil la faveur extraordinaire de le nommer commandeur surnuméraire de l'Ordre de Saint-Louis.

En 1714, M. de Vaudreuil obtint un congé pour aller en France. Il s'embarqua sur le *Héros* à la fin de septembre 1714. Il revint au pays dans l'été de 1716.

Le 24 avril 1721, le marquis de Vaudreuil était fait grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.⁽²⁴⁾

M. de Vaudreuil décéda à Québec le 10 octobre 1725.

« C'est avec justice que nous l'avons pleuré, remarque l'annaliste des Ursulines de Québec, en notant la mort du marquis de Vaudreuil, car sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusqu'alors inconnue. Pendant vingt-deux ans, le cultivateur, le commerçant et le militaire n'ont eu également qu'à bénir son nom. »⁽²⁵⁾

(23) *Edits et ordonnances*, I, 68.

(24) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 93.

(25) *Les Ursulines de Québec*, II, 140.

« M. de Vaudreuil, dit de son côté M. l'abbé Auguste Gosselin, mourut à Québec le 10 octobre 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après la plus longue et l'une des plus bienfaisantes administrations qu'ait eues le Canada. Il exerçait les fonctions de gouverneur général depuis le 26 mai 1703, et était au Canada depuis 1687. Mgr de Saint-Vallier avait eu souvent des reproches à lui faire sur certains détails de sa conduite, et s'en était même plaint à la Cour. En somme, cependant, l'Eglise du Canada n'eut qu'à se louer des bonnes dispositions de M. de Vaudreuil. La colonie pleura sincèrement la mort de son gouverneur. »⁽²⁶⁾

CLAUDE DE RAMEZAY



Ce nom s'est écrit de différentes manières, Ramesai, Ramesay, Ramezay, Ramezy. Claude de Ramezay signait « de Ramezay ».

Claude de Ramezay naquit à Lagesse, évêché de Langres, le 15 juin 1659, du mariage de Timothée de Ramezay et de Catherine Tribouillard.

Le 5 mars 1685, il était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France. Il arriva ici en même temps que le gouverneur de Denonville dans l'été de la même année.

Le 10 septembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

« La grâce que j'ai à vous demander, monseigneur, est de vous souvenir que vous avez trouvé bon que j'amenasse ici des officiers avec moi sous l'assurance que vous avez eu la bonté de leur donner qu'ils rempliraient les charges qui viendraient à vaquer. Ils sont capables et ont été officiers et ont du mérite, je vous assure.

« J'avais pris la liberté de vous demander la lieutenance de Lorimier pour Beaumanoir qui a été lieutenant. C'est un gentilhomme

(26) *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête: Mgr de Saint-Valier*, p. 415.

très bien fait, qui a été élevé auprès de madame la grande duchesse. Vous en avez envoyé un autre. C'est une mortification pour dix jeunes hommes que j'ai ici qui vous demandent en grâce de ne pas les oublier.

« Je ne vous saurais proposer un meilleur capitaine que Ramezay, lieutenant de la compagnie de Troye. »⁽²⁷⁾

Le 1er mars 1687, un ordre du roi donnait au sieur de Ramezay le commandement d'une compagnie d'infanterie en Canada, à la place du sieur de Macary.

Il fut remplacé comme lieutenant par le sieur de Louvigny.

Cette même année 1686, M. de Ramezay faisait partie de l'expédition de M. de Denonville pour s'emparer du pays des Iroquois appelés Tsonnontouans. Le 19 juillet 1687, il assistait à la prise solennelle de ce pays.⁽²⁸⁾

En 1690, lorsqu'on apprit, à Québec, que Phips remontait le Saint-Laurent, le gouverneur de Frontenac était à Montréal. M. Provost, major de Québec, lui dépêcha un canot. Frontenac partit immédiatement avec sa suite pour la capitale. Le lendemain, comme il était vis-à-vis de Saint-Ours, il reçut d'autres nouvelles de Provost qui confirmaient les premières. Frontenac dépêcha alors Claude de Ramezay à Montréal pour en donner avis à M. de Callières et faire descendre toutes les troupes et une partie des habitants. M. de Ramezay redescendit avec les troupes de Montréal et se conduisit vaillamment pendant le siège.⁽²⁹⁾

Le 1er juillet 1690, M. de Ramezay fut nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Varennes, décédé. Comme le fait remarquer quelque part M. Sulte, le mot gouverneur qui signifiait à cette époque peu de choses est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Quoiqu'il en soit, en arrivant aux Trois-Rivières,

(27) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(28) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX, p. 334.

(29) *Relation de Monseignat*; Ernest Myrand: *Sir William Phipps devant Québec*, p. 20.

M. de Ramezay ne resta pas inactif. Aidé de M. de Beaujours, il fit mettre la place en état de défense. Et au mois de juin 1691, lorsque Frontenac visita Trois-Rivières, il ne put cacher sa satisfaction de tout ce qui avait été fait en aussi peu de temps avec les faibles moyens dont on disposait.

Le 20 octobre 1691, M. de Frontenac recommandait au ministre d'augmenter les appointements de M. de Ramezay :

« La modicité des appointements de M. de Ramezay l'obligera sans doute de vous supplier de les vouloir égaler à ceux du gouverneur de Montréal, puis sa place est aussi considérable et importante, qu'elle est du domaine du roi et sur un passage qui épuise un gouverneur par les dépenses qu'on ne saurait éviter de faire. Celui-ci est d'ailleurs fort galant homme et qui mériterait quelque chose de meilleur. »⁽³⁰⁾

Dans l'expédition contre les Onnontagués en 1696, M. de Ramezay commandait les milices.⁽³¹⁾

Le 28 avril 1699, M. de Ramezay remplaçait M. de Vaudreuil au commandement des troupes dans toute la colonie.

Le 1er juin 1703, il obtenait la croix de chevalier de Saint-Louis.⁽³²⁾

Le 15 mai 1704, M. de Ramezay était appelé au gouvernement de Montréal qu'il garda pendant vingt ans.

Comme les gouverneurs de Montréal étaient obligés de pourvoir à leur propre logement, M. de Ramezay acheta, la même année, un emplacement sur la rue Notre-Dame, où il commença immédiatement, sans doute, sa demeure. C'est la maison aujourd'hui connue sous le nom de château de Ramezay.⁽³³⁾

(30) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. II.

(31) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the State of New York*, vol. IX, p. 649

(32) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 97.

(33) Voir Victor Morin, *Les Ramezay et leur château*, dans *Les Cahiers des Dix*, No 3.

En 1708, M. de Ramezay se faisait concéder la seigneurie de Monnoir, et, en 1710, il obtenait celle de Ramezay.

En 1711, pendant que la flotte de sir Hovenden Walker se dirigeait sur Québec, une armée sous les ordres du colonel Nicholson était envoyée par le lac Champlain pour attaquer Montréal. M. de Ramezay, à la tête de 1500 hommes, fut chargé d'aller à sa rencontre. Son avant-garde, dit Charlevoix, était conduite par M. de Montigny. Elle était composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis et soutenue par M. de Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de la Chassaigne. M. de Ramezay suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par M. Deschaillons, de Lignery, de Sabrevois, Desjordis et de Saint-Martin. C'était bien peu pour s'opposer à des forces très imposantes; mais la peste s'étant déclarée parmi les Iroquois, elle se communiqua à l'armée anglaise. Cette épidémie jointe à quelques insuccès les découragea et leur fit rebrousser chemin. Ainsi se termina une expédition qui devait ensevelir le Canada sous ses ruines.

M. de Ramezay mourut à Québec le 1er août 1724.

CHARLES LE MOYNE, PREMIER BARON DE LONGUEUIL



Né à Montréal le 10 décembre 1656, du mariage de Charles Le Moyne de Longueuil et de Catherine Primot.

Charles Le Moyne de Longueuil passa de bonne heure en France, où il entra dans l'armée. Il servit sous le maréchal d'Humières, parent du gouverneur de Frontenac, et se distingua particulièrement pendant la campagne de Flandre.

M. de Longueuil revint dans la Nouvelle-France peu après 1680.

Dans sa lettre à M. de Seignelay, du 4 novembre 1683, le gouverneur La Barre proposait de remplacer M. Bizard, major de Montréal, « plongé dans le vin et l'ivrognerie, inutile à tous services par la pesanteur de son corps », par M. de Longueuil. « S'il plaisait au Roy, écrivait-il, en mettre un autre à sa place comme je le croy nécessaire, je proposerais à Sa Majesté le sieur de Longueuil jeune homme de 27 ans qui ayant été élevé près de M. le maréchal d'Humières et ensuite fait lieutenant d'infanterie sait le métier et est en état de bien servir et est fils de M. Le Moyne dont je vous ai écrit ci-devant. »⁽³⁴⁾

En 1684, M. de Longueuil fit partie de l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois.

En 1687, M. de Longueuil était fait lieutenant dans les troupes servant dans la Nouvelle-France, et, la même année, il faisait partie de l'expédition du gouverneur de Denonville contre les Iroquois.

Le 28 août 1687, rendant compte au ministre du résultat de cette expédition, M. de Denonville écrivait :

« Je ne saurais assez dire combien Granville et Longueuil, à chacun desquels j'avais donné quatre compagnies à commander, se sont distingués pardessus les autres. Vous avez donné au dernier une lieutenance qu'il a acceptée avec plaisir; il est l'aîné de sept frères de la famille des Le Moyne que le roi a anoblie pour les services que feu leur père a rendus en ce pays. C'est une famille, avec celle des LeBer, beau-frère du dit Le Moyne, dont je ne saurais trop louer et qui mérite le plus d'être distinguée par la bonne éducation des enfants, qui sont tous honnêtes gens; à l'entreprise du nord, il y avait trois frères Le Moyne, qui eurent part à tout ce qui s'est fait de bien sous M. de Troyes. »⁽³⁵⁾

Après le massacre de Lachine, en août 1689, un détachement de 50 Français et de 30 Sauvages fut envoyé à la poursuite des Iroquois. Ce détachement était commandé par MM. de la Rabeyre et de

(34) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 6.

(35) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 9.

Longueuil. Il n'eut guère de succès. La plupart des Sauvages furent tués ou faits prisonniers. M. de Longueuil eut le bras cassé dans cette entreprise. Il dut la vie à quatre Sauvages qui le portèrent au fort Remy (Lachine).⁽³⁶⁾

Au siège de Québec, à l'automne de 1690, M. de Longueuil et ses frères se couvrirent de gloire. A l'engagement de la rivière Saint-Charles, le 20 octobre 1690, à peu près vers le même temps où son frère, Le Moyne de Sainte-Hélène, avait la jambe cassée par une balle, M. de Longueuil était frappé au côté par un projectile et aurait certainement été tué si sa corne à poudre n'eut amorti le coup.

Le 12 janvier 1691, M. de Longueuil était fait capitaine réformé.

Quelques semaines plus tard, le 29 février 1691, le roi lui accordait le brevet de capitaine en pied.

Au printemps de 1691, M. de Longueuil passa en France en vue de se rendre aux eaux de Barèges afin de se remettre de la blessure qu'il avait reçue en 1689.

Le 26 janvier 1700, Louis XIV élevait M. de Longueuil à la dignité de baron et érigeait sa seigneurie de Longueuil en baronie.⁽³⁷⁾

En 1701, M. de Callières, écrivant au ministre, disait de M. de Longueuil: « Le sieur de Longueuil, natif de Canada, âgé de 45 ans, a esté fait lieutenant dans le régiment de Saint-Laurent, en 1680, lieutenant en Canada en 1687, capitaine réformé le douzième janvier 1691 et capitaine en pied le 29^e février de la même année. Marié et établi au dit pays. Bon officier. »⁽³⁸⁾

En 1703, le 3 juillet, M. de Longueuil, comme son père et tous ses frères, jouissait d'une grande influence chez les Iroquois. Le gou-

(36) Gédéon de Catalogne, *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 570.

(37) Les lettres patentes d'érection de la seigneurie de Longueuil en baronie ont été publiées, p. 179, dans l'ouvrage de MM. Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*.

(38) Archives du Canada, Correspondance générale.

verneur d'Albany ayant convoqué à Orange une assemblée des chefs iroquois, afin de les engager à faire la guerre aux Français, le gouverneur de Vaudreuil envoya, en 1704, le baron de Longueuil chez les Onnontagués pour les maintenir dans leur neutralité. L'ambassadeur agit si habilement que les Sauvages se séparèrent sans adopter les propositions du gouverneur d'Albany.

Le 27 mai 1706, M. de Longueuil remplaçait Le Neuf de la Vallière comme major de Montréal.

Le 7 juin 1706, le ministre écrivait à M. de Longueuil qu'il lui avait donné le poste de major de Montréal en considération de ses services et de ses blessures.

Dans sa lettre du 12 novembre 1708, le gouverneur de Vaudreuil faisait l'éloge de M. de Longueuil.

Le 5 mai 1710, M. de Longueuil remplaçait M. de Galliffet comme lieutenant de roi à Montréal. Cette promotion lui fut accordée pour le récompenser du succès de ses négociations avec les Iroquois.

En 1710, le gouverneur de Vaudreuil, ayant eu vent que les Anglais préparaient une expédition par terre en même temps qu'une expédition par mer pour venir attaquer le Canada, députa le baron de Longueuil chez les Iroquois d'Onnontagué. Il s'agissait de les maintenir dans la neutralité. M. de Longueuil fut accompagné dans ce voyage par M. de Joncaire, dix autres Français et deux Sauvages. C'est le 17 juillet 1710 que M. de Longueuil eut son entrevue avec les chefs iroquois d'Onnontagué. Il réussit encore à gagner son point.

Au mois d'avril 1711, le baron de Longueuil retourna à Onnontagué avec M. de Joncaire et treize soldats. L'influence des Anglais sur les Iroquois devenant de jour en jour plus forte, il fallait donner un grand coup pour reprendre le terrain perdu. Telle était l'influence de M. de Longueuil sur les Iroquois qu'il se fit donner un terrain à

Onnontagué même et obtint la permission d'élever une maison qu'il devait habiter chaque fois qu'il se rendrait au milieu d'eux.

En 1711, lors de l'expédition de Walker contre Québec, M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, descendit à Québec avec toutes les troupes afin de prendre part à la défense de la capitale. Le baron de Longueuil, laissé en commandement à Montréal, forma un détachement de tous les hommes valides pour aller au-devant de l'armée anglaise qui devait venir attaquer Montréal par la rivière Richelieu. Afin de montrer toute sa confiance au Dieu des batailles, il fit porter à la tête de sa petite armée un étendard de la Vierge brodé par sa cousine, la recluse Jeanne LeBer. Sa confiance ne fut pas vaine, puisque l'armée anglaise, apprenant le désastre arrivé à la flotte de Walker, rebroussa chemin.

Le 7 mai 1720, le baron de Longueuil était nommé gouverneur des Trois-Rivières en remplacement de M. de Galliffet.

En 1721, M. de Longueuil fut encore chargé d'une importante mission. Le gouverneur de Vaudreuil l'envoya auprès des Onnontagués afin de les faire consentir à ne pas s'opposer à l'établissement d'un fort à Niagara.⁽³⁹⁾

Le 9 septembre 1724, le baron de Longueuil devenait gouverneur de Montréal.

De nouveau en 1725, M. de Longueuil se rendit chez les Iroquois afin de les détourner de commercer avec les Anglais.

A la mort de M. de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, en 1725, le baron de Longueuil prit l'administration de la colonie. Ses prédécesseurs immédiats, MM. de Callières et de Vaudreuil, étaient passés du gouvernement de Montréal au gouvernement de tout le pays. Le baron de Longueuil demanda la même faveur. Mais il était Canadien et c'est M. de Beauharnois qui fut nommé.

Le baron de Longueuil décéda à Montréal le 7 juin 1729.

(39) Garneau, *Histoire du Canada*, II, 111.

JEAN BOUILLET DE LA CHASSAIGNE



Il était né à Paray (aujourd'hui Paray-le-Monial), comté de Charolles, en 1659, du mariage de Godfroy Bouillet de la Chassaigne et de Anne Bertaut.

Enseigne dans le régiment de Navarre en 1673, lieutenant dans le même régiment en 1675, il passa capitaine dans le régiment de Condé le 27 août 1677.

Le 17 mars 1687, il obtenait une compagnie dans les troupes du détachement de la marine servant dans la Nouvelle-France.

M. de la Chassaigne commandait à Lachine en 1690.

Dans l'hiver de 1690-1691, les Iroquois semèrent la terreur dans les environs de Montréal. M. de la Chassaigne envoyé à leur poursuite à la tête d'un détachement ne put les rejoindre.

Garde de la marine le 1er janvier 1693, M. de la Chassaigne obtenait une nouvelle commission de capitaine le 25 mars 1694. L'année suivante, le 4 mai 1695, il était fait enseigne de vaisseau.

En 1709, dans l'expédition de M. de Ramezay contre Nicholson, M. de la Chassaigne avait un des principaux commandements.

Le 5 mai 1710, M. de la Chassaigne remplaçait le baron de Longueuil à la majorité de Montréal.

Le 7 juillet 1711, M. de la Chassaigne était fait chevalier de Saint-Louis.⁽⁴⁰⁾

Le 27 avril 1716, M. de la Chassaigne passait major dans le gouvernement de Québec. Le 7 mai 1720, il était promu lieutenant de roi à Montréal.

En décembre 1724, M. de Louvigny avait été nommé gouverneur des Trois-Rivières. La mort tragique de ce brave officier dans le naufrage du *Chameau* obligea le roi à faire une nouvelle nomination.

(40) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, pp. 103, 104.

Cette fois, son choix tomba sur M. de la Chassaigne. Il fut nommé le 23 avril 1726.

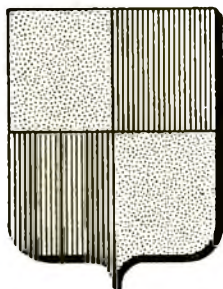
En juillet 1727, M. de la Chassaigne recevait ordre de M. de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, d'aller en-joindre à M. Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, de faire démolir le fort que les Anglais avaient élevé à l'embouchure de la rivière Oswego, contrairement aux stipulations du traité d'Utrecht. M. de la Chassaigne s'acquitta de sa mission avec célérité et succès. Le 8 août de la même année, M. Burnet écrivait à M. de Beauharnois :

« Vous m'avez fait un grand plaisir en me donnant l'occasion de connaître une personne (M. de la Chassaigne) d'un si grand mérite, et en envoyant avec lui des gentilshommes qui font honneur à leur pays. »

Le 16 juin 1730, M. de la Chassaigne remplaçait son beau-frère, Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, comme gouverneur de Montréal.

M. de la Chassaigne décéda à Montréal le 31 janvier 1733.⁽⁴¹⁾

JEAN-MAURICE-JOSUÉ BOISBERTHELOT DE BEAUCOURS



Il était fils de Jacques-Hyacinthe Boisberthelot et de Péronnelle⁽⁴²⁾ de Magnan, et était originaire de Bothoa, diocèse de Cornouaille, en Bretagne.

Le 15 avril 1684, le jeune de Beaucours était fait garde de la marine.

Le 1er mai 1688, le roi lui donnait une commission de lieutenant dans les troupes employées ici. Il s'embarqua la même année pour la Nouvelle-France.

(41) Lors de sa mort, M. de la Chassaigne était à la veille de prendre sa retraite. Le 1er avril 1733, ignorant encore le triste événement, le roi lui accordait sa retraite avec une pension de 3,000 livres sur le trésor royal.

(42) Tanguay dit erronément Pétronille.

En 1691, il agissait comme capitaine réformé. Ce grade lui fut confirmé par le roi le 1er mars 1693.

Nommé gouverneur des Trois-Rivières en 1690, M. de Ramezay s'occupa aussitôt de faire mettre la place en état de défense. Ces travaux assez considérables furent exécutés sous la direction de M. de Beaujours. M. de Frontenac, qui les visita au mois de juin 1691, s'en déclara parfaitement satisfait.

Vers la fin de 1691, un parti d'Iroquois ayant attaqué vingt-deux Sauvages alliés qui faisaient la chasse dans les environs de Chambly les firent prisonniers. Les Sauvages du Sault-Saint-Louis aussitôt avertis se mirent à la poursuite des Iroquois. Ils les rejoignirent sur le lac Champlain, en tuèrent seize, et remirent leurs prisonniers en liberté.

Les vainqueurs s'empressèrent de venir informer le comte de Frontenac de leur coup. Ils lui demandèrent en même temps d'organiser un parti de Français et de Sauvages pour aller attaquer les Iroquois. Le gouverneur acquiesça à leur demande, et, au mois de février 1692, il rassembla 120 Français et 250 Sauvages qu'il mit sous la conduite de M. d'Orvilliers, à qui il donna M. de Beaujours comme second. Les lieutenants de Sourdy, Sénéchal d'Auberville, de la Brosse, Forsan et de Beaubassin faisaient aussi partie de l'expédition. Trois jours après le départ de Montréal, M. d'Orvilliers, ayant eu la jambe échaudée par une chaudière d'eau bouillante, fut forcé de remettre le commandement à M. de Beaujours et de revenir sur ses pas. Le parti se rendit jusqu'à l'île de Tonihata, dans la direction de Cataracouy. Là, on découvrit cinquante Iroquois. On en tua vingt-quatre et on fit seize prisonniers. Les dix autres purent s'échapper. Trois Français que ces barbares avaient pris à Lachine furent aussi délivrés. M. de Beaujours n'avait perdu qu'un Français et cinq Sauvages et cinq de ses hommes avaient été blessés.⁽⁴³⁾

(43) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 112; *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 596; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, p. 534; Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 12, p. 93.

Le roi le récompensa du succès de son expédition en le nommant, le 1er mai 1693, capitaine d'une compagnie au Canada, à la place du sieur Dumesnil La Chaise.

En 1693, M. de Frontenac, informé que les colonies anglaises préparaient une expédition contre Québec, se décida à mettre les fortifications de la capitale en état de résister à une attaque. Il confia cette tâche à M. de Beaujours qui agissait alors comme ingénieur en chef de la Nouvelle-France, en attendant l'arrivée de M. Le Vasseur de Néré, nommé, le 1er mars 1693, pour remplacer M. de Villeneuve. Il se mit à l'oeuvre avec ardeur. La même année, il traçait et faisait commencer l'enceinte des fortifications, construisait la redoute du Cap aux Diamants et les portes Saint-Jean et Saint-Louis.⁽⁴⁴⁾

Le 5 mai 1695, M. de Beaujours était fait enseigne de vaisseau.

Le 28 avril 1695, le ministre de la marine donnait ordre à M. de Beaujours de passer en Acadie pour prendre le commandement de la compagnie de M. de Villieu qui avait été fait prisonnier par les Anglais et était détenu à Boston.

Le 18 mai 1701, M. de Beaujours recevait le commandement d'une compagnie.

En 1704, M. de Vaudreuil forma un parti de Français et de Sauvages pour aller faire une incursion dans la Nouvelle-Angleterre. Ce parti qui se composait de 700 à 800 hommes fut mis sous le commandement de M. de Beaujours. Quand on fut à une journée de marche de l'ennemi, un soldat déserta. Les Sauvages se croyant trahis ne voulurent pas continuer, et M. de Beaujours dut revenir sans avoir rien fait.⁽⁴⁵⁾

M. de Brouillan étant mort dans l'hiver de 1705 fut remplacé comme gouverneur de l'Acadie par M. de Subercase. Cet officier actif et vigilant proposa à la cour de chasser les Anglais de Terre-Neuve.

(44) *B.R.H.*, vol. I, p. 57, publie le devis de la porte de Saint-Jean dressé par M. de Beaujours, le 12 mai 1693.

(45) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, p. 764.

Ce projet fut approuvé, et M. de Lespinay, qui devait conduire en Canada le vaisseau du roi le *Wesp*, eut ordre d'embarquer les Canadiens à Québec et de les mener à Plaisance. Il en débarqua là en effet cent, y compris douze officiers, le tout sous les ordres de M. de Beaujours.

M. de Subercase partit le 15 janvier 1705, à la tête de 450 hommes. Ils furent repoussés à Saint-Jean où ils perdirent quinze hommes tués ou blessés, mais ils s'emparèrent de presque tous les autres postes de l'île, brûlèrent un grand nombre d'habitations et firent un nombre considérable de prisonniers.⁽⁴⁶⁾

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait à M. de LaMothe-Cadillac que, s'il croyait que M. de Beaujours, qui revenait de Plaisance, pouvait lui être utile pour commander en second à Détroit, il n'avait qu'à le demander à M. de Vaudreuil. « Il est bon officier et ingénieur en même temps, » ajoutait-il.⁽⁴⁷⁾ Cette proposition n'eut pas de suite.

En 1707, MM. de Vaudreuil et Raudot firent travailler aux fortifications de Québec. M. Le Vasseur de Néré étant alors absent de la capitale fut remplacé, pour la conduite des travaux, par M. de Beaujours. Ce dernier rendit d'importants services à l'occasion de ces travaux. Le gouverneur et l'intendant lui en marquèrent leur reconnaissance en demandant pour lui, en novembre 1707, la croix de Saint-Louis.

Le 6 juin 1708, le ministre écrivait à M. de Beaujours qu'il appréciait beaucoup son zèle et ce qu'il avait fait à l'égard des fortifications en l'absence de M. Le Vasseur de Néré.

En 1708 et 1709, MM. Raudot, père et fils, faisaient lever des cartes des gouvernements de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières par le sieur de Catalogne, aidé de M. de Beaujours, « tous deux fort habiles ».

(46) Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, II, 354; *Collection de manuscrits*, I, 608; Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, V, 149; Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, II, 298.

(47) Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 377.

En 1711, M. de Beaujours fut occupé à surveiller la construction du fort de pierre de Chambly qui avait été commencé l'année précédente. Les travaux furent poussés avec une telle activité qu'au mois de septembre ce fort était terminé.

MM. de Vaudreuil et Raudot informaient M. de Pontchartrain que M. de Beaujours avait mis tous ses soins et toute son application à cette construction, et que « les ouvrages en étaient bons et solides comme devant durer toujours ».

Un demi-siècle plus tard le marquis de Montcalm confirmait ce témoignage. Il écrivait dans son *Journal*, à la date du 25 juin 1758, au sujet du fort de Chambly :⁽⁴⁸⁾ « C'est M. de Beaujours qui l'a fait construire sur la rive gauche de la rivière Sorel; quatre bastions de pierre, place d'armes dans l'intérieur, assez spacieux; le plus joli fort du Canada, avant que M. Pouchot eut construit Niagara, et, chose qui tient du prodige, M. de Beaujours n'a pas volé le Roi en le faisant construire. »

Cette même année 1711, lorsque le gouverneur de Vaudreuil apprit que les colonies de la Nouvelle-Angleterre faisaient des préparatifs pour venir s'emparer de Québec, il manda auprès de lui M. de Beaujours afin d'aviser aux mesures à prendre pour mettre la ville à l'abri d'une attaque. Celui-ci tirant son épée du fourreau répondit au gouverneur qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre pour combattre l'ennemi que de bien aiguiser son épée, attendu qu'il n'était plus temps d'élever des fortifications.⁽⁴⁹⁾

Néanmoins, M. de Beaujours se mit à l'oeuvre.

M. de Vaudreuil écrivait au ministre le 25 octobre 1711 :

« Des nouvelles aussi positives que celles que je recevais de toutes parts ne me donnant plus aucun lieu de pouvoir douter que nous allions être attaqués vivement par en haut et par en bas, je pris de mon côté toutes les précautions que je crus devoir prendre pour

(48) *Journal du marquis de Montcalm*, p. 377.

(49) *Collection de manuscrits*, I, 621.

opposer à nos ennemis une vigoureuse résistance. J'écrivis très fortement pour cela à M. le marquis d'Aloigny à Québec pour presser les fortifications et pour faire retirer dans la profondeur des bois, aux premières nouvelles des ennemis en rivière, les femmes, les enfants, les vieillards et aussi les bestiaux dont on n'avait pas besoin dans la ville. Mes ordres ayant été donnés sur cela dès le petit printemps, les habitants avaient eu la précaution de faire des parcs dans les bois et j'avais assez l'esprit en repos sur cet article. J'étais aussi très persuadé que le sieur de Beaucours ne négligeait rien de son côté pour mettre la ville en état de soutenir un siège et par toutes les occasions il me revenait que d'un jour à l'autre les fortifications avançaient à vue d'oeil. Cela me faisait un vrai plaisir. Je dois cette justice, monseigneur, au sieur de Beaucours, il a trouvé le secret de contenter tout le monde. L'habitant est venu jusqu'à quatre fois aux travaux, sans peine et sans chagrin, et, satisfait des raisons que lui donnait le sieur de Beaucours, il s'en retournait chez lui content et convaincu que nous battrions les ennemi. De si bonnes dispositions n'étant pas à négliger, j'ai été moi-même dans plusieurs côtes faire des revues pour encourager les habitants à se bien défendre et à tout abandonner pour la cause commune. »⁽⁵⁰⁾

Le P. Charlevoix écrit à ce sujet: « M. de Beaucours, non content de fortifier le corps de la place autant que lui avaient permis de le faire le peu de temps qu'il avait eu pour y travailler et les moyens qu'on lui avait fournis, avait encore pris de bonnes mesures pour empêcher les ennemis de débarquer du côté de Beauport, comme ils avaient fait en 1690, et jamais peut-être dans aucune ville on ne marqua plus de résolution et de confiance, tous, jusqu'aux femmes, étant disposés à contribuer de leur mieux à la plus vigoureuse défense. »

Le 14 juin 1712, M. de Beaucours était nommé ingénieur en chef de la Nouvelle-France à la place de M. Le Vasseur de Néré qui se

(50) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 32, p. 53.

retirait du service à cause de l'état de sa santé. Le roi accordait en même temps la croix de Saint-Louis à M. de Beaucours.^(50a)

Le 10 mars 1715, M. de Beaucours remplaçait M. L'Hermitte comme ingénieur à l'île Royale. Il devait en même temps remplir les fonctions de lieutenant de roi. On lui accordait 1700 livres comme lieutenant de roi, mais il ne devait pas retirer d'appointements comme ingénieur.

En 1716, le Conseil de marine décidait que Port-Dauphin serait à l'avenir le principal établissement de l'île Royale. Le 22 avril de cette année, il ordonnait au gouverneur de l'île Royale, M. de Costebelle, de faire dorénavant sa résidence à Port-Dauphin. Le même jour, M. de Beaucours recevait le commandement de Port-Toulouse où le gouverneur avait résidé jusque-là. Il devait faire tout son possible pour déterminer les Acadiens à s'établir en cet endroit.

Le 13 juin de la même année, on donnait à M. de Beaucours une commission de commandant de l'île Royale en l'absence du gouverneur.

L'année suivante, le 22 février 1717, le Conseil de marine envoyait M. de Beaucours commander à Port-Dauphin.

Le 3 février 1722, M. de Beaucours recevait ordre de passer à l'île Saint-Jean en qualité de commandant pour Sa Majesté.

Un an après, le 24 février 1723, la cour lui ordonnait de venir reprendre son poste à l'île Royale.

Le 21 décembre 1725, M. de Saint-Ovide de Brouillan, gouverneur de l'île Royale, demandait le gouvernement des Trois-Rivières pour M. de Beaucours. Cette fois, il réussit, et le 16 janvier 1730, M. de Beaucours était nommé gouverneur des Trois-Rivières. Il se rendit en cette ville dans l'été de la même année. Il y fit de sages règlements afin de prévenir les incendies qui y étaient fréquents.

Le 1er avril 1733, M. de Beaucours remplaçait M. Bouillet de la Chassaigne au gouvernement de Montréal. Il y mérita les éloges les plus flatteurs. Dans une note officielle de 1739, on lit: « M. de

(50a) Ægidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, pp. 104, 105.

Beaucours a toujours servi avec distinction; il a toutes les qualités pour remplir le poste qu'il occupe. » On regrette cependant qu'en maintes circonstances il se soit montré antipathique à la vénérable madame d'Youville.

Le 15 février 1748, M. de Beaucours était mis à sa retraite comme gouverneur de Montréal. Le roi lui accordait une pension de 3,000 livres. Parvenu à un âge très avancé, après soixante-deux années de bons et loyaux services, M. de Beaucours se trouvait réduit à la misère. Le 8 octobre 1748, MM. de la Galissonnière et Bigot le recommandaient aux bonnes grâces du ministre dans les termes suivants :

« M. de Beaucours, ancien gouverneur de Montréal, à qui vous avez procuré la retraite, à commencer du 15 février dernier, doit au roi environ 1800 livres qu'il a touchées de trop sur ses appointements de la présente année. Comme cet officier dont vous connaissez le mérite est dans la dernière indigence, étant obligé de vendre ses meubles journallement pour subsister, nous vous prions de vouloir bien lui accorder cette somme en gratification.

« Nous vous ajouterons, monseigneur, qu'il ne sera pas possible à cet officier de vivre avec la pension de 3,000 livres que vous lui avez procurée sur le trésor royal. Il ne trouve pas un sol à emprunter sur cette pension, et s'il était possible de lui faire toucher sur les fonds de la marine, vous le tireriez de la misère où il se trouve.

« La vie est fort chère dans le pays et il ne sait où prendre le premier sol pour sa subsistance journalière.

« Il serait en outre disgracieux de voir un officier de distinction par sa place et par lui-même et d'un âge aussi avancé être réduit à la mendicité. »⁽⁵¹⁾

M. de Beaucours mourut à Montréal le 11 mai 1750.⁽⁵²⁾

(51) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 91, p. 40.

(52) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, III, 471, 472, fait deux personnages de Josué Boisberthelot de Beaucours.

CHARLES LE MOYNE, DEUXIÈME BARON DE LONGUEUIL

Né à Longueuil le 18 octobre 1687, du mariage de Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, et de Claude-Elisabeth Souart.

M. de Longueuil entra fort jeune dans le détachement des troupes de la marine. Garde de la marine en 1705, il obtint une expectative de lieutenant en 1712. L'année suivante, il était fait lieutenant. Six ans plus tard, en mai 1719, il obtenait le commandement d'une compagnie.

M. de Vaudreuil disait de M. de Longueuil en 1722:

« Le sieur de Longueuil fils, âgé de 38 ans. Il est fort réglé dans sa conduite. Il a de l'application au service et est de bonne volonté. Il sera utile pour prendre la place de M. de Longueuil son père chez les Iroquois. »⁽⁵³⁾

Le 28 avril 1726, son père, le premier baron de Longueuil, qui remplaçait temporairement le gouverneur général de la Nouvelle-France, le nommait commandant à Niagara.

A la mort de son père, le 7 juin 1729, Charles Le Moyne de Longueuil prit le titre de baron de Longueuil.

Le 1er avril 1733, il était nommé major de Montréal, en remplacement de M. de Gannes de Falaise.

L'année suivante, le 19 avril, le roi le faisait chevalier de Saint-Louis.⁽⁵⁴⁾

En 1736, le baron de Longueuil fut mis à la tête d'un détachement de 440 Canadiens et Sauvages destiné à aider M. de Bienville, gouverneur de la Louisiane, à mettre les Chicachas à la raison. M. de Longueuil s'acquitta de sa mission avec le plus grand succès.

M. de Beaujeu, nommé lieutenant de roi aux Trois-Rivières en mai 1743, n'ayant pu prendre sa charge pour cause de maladie, M. de

(53) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 120.

(54) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 130.

Longueuil fut chargé de le remplacer pendant toute la durée de son congé.

Le 15 février 1749, le baron de Longueuil succédait à M. de Beaujours comme gouverneur de Montréal.

A la mort de M. de la Jonquière en 1752, le baron de Longueuil en sa qualité de plus ancien officier d'état-major prit le gouvernement de la Nouvelle-France.

Le mérite de sa famille, les services qu'il avait lui-même rendus au pays lui donnaient des droits à la succession de M. de la Jonquière. Il demanda au roi de lui donner le gouvernement de la Nouvelle-France. Mais, comme son père, un quart de siècle plus tôt, il ne fut pas nommé, parce qu'il était Canadien. C'est M. Duquesne qui eut la nomination. M. de Longueuil avait administré la colonie pendant vingt mois. Son administration eut l'approbation de tous.

Le baron de Longueuil eut même l'occasion de rendre un grand service à l'Hôpital-Général de Montréal. A la suite de sourdes menées, le roi avait décidé de supprimer cet hôpital. Madame d'Youville, qui s'était donné tant de peines pour le mettre sur pieds, avait même reçu une copie de l'ordonnance qui mettait fin à l'existence d'une oeuvre si utile pour la ville et tout le gouvernement de Montréal.

M. de Longueuil mit le prestige de sa haute position et toute son influence au service de madame d'Youville. Les principaux citoyens de Montréal, à la suite de M. de Longueuil, mirent leurs noms au bas d'une supplique adressée au ministre et qui lui demandait de faire révoquer l'ordre de la cour. La demande de M. de Longueuil et de ses amis eut l'effet désiré. Le projet fut ajourné, puis abandonné tout à fait.

Le deuxième baron de Longueuil décéda à Montréal le 17 janvier 1755.

FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD DE VAUDREUIL⁽⁵⁵⁾

Il était le septième fils du premier gouverneur de Vaudreuil et naquit à Montréal le 8 février 1703⁽⁵⁶⁾.

Le jeune de Rigaud, d'après D'Hozier⁽⁵⁷⁾, fut admis dès 1708 dans la compagnie des gentilshommes gardes de la marine. Aurait-il commencé sa carrière militaire à l'âge de cinq ans? Le gouverneur de Vaudreuil avait huit fils et dans son ambition de les placer, à peine étaient-ils nés, qu'il commençait à demander des faveurs pour eux. Mais un règlement du roi défendait formellement d'admettre les jeunes nobles dans la compagnie des gardes de la marine avant l'âge de dix-huit ans. Nous croyons que D'Hozier fait erreur tout au moins pour la date.

Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, protecteur de sa famille, fit donner au jeune de Rigaud, en 1712, une enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Le 8 novembre 1718, le gouverneur de Vaudreuil recommandait au Conseil de Marine de donner des compagnies aux sieurs de la Tour Lozelière et de Budemont.

« Etant persuadé, écrivait-il, que le Conseil donnera cette compagnie vacante (celle de M. de Grandville) à l'un de ces officiers, je le supplie de m'accorder pour le chevalier de Rigaud, l'un de mes enfants, qui est enseigne, la lieutenance que laissera celui qui sera choisi pour remplacer le sieur de Grandville et j'ose me flatter qu'il voudra bien ne pas me refuser cette grâce. »⁽⁵⁸⁾

Le chevalier de Rigaud obtint une lieutenance le 2 juin 1720.

Le 10 novembre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine: « Le sieur Le Gardeur qui était capitaine d'une compagnie dans les troupes qui servent en ce pays est mort. Je sup-

(55) D'abord connu sous le nom de M. de Rigaud. Son acte de sépulture lui donne le titre de marquis de Rigaud.

(56) Ondoyé à la maison le même jour par M. de Belmont. Les cérémonies de baptême furent suppléées le 29 juin 1704.

(57) *Armorial de France*.

(58) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 39.

plie très humblement le Conseil de vouloir bien accorder cette compagnie à Rigaud de Vaudreuil, mon fils, qui a eu la lieutenance qu'avait eue son frère Cavagnal quand ce dernier a été fait capitaine. »⁽⁵⁹⁾

Dans un rapport au ministre, daté du 26 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil disait de son fils: « Le sieur Rigaud de Vaudreuil est âgé de 19 ans. Il se mettra en état de bien servir par la bonne volonté qu'il paraît avoir pour cela. Il fait la fonction d'aide-major des troupes afin de se rendre capable de bien faire son métier. »⁽⁶⁰⁾

Le 19 octobre 1723, M. de Rigaud s'embarquait pour la France à bord du *Chameau*. Il était porteur des *paquets*.

Le 12 juin 1724, le Conseil de Marine informait le gouverneur de Vaudreuil qu'il avait accordé à M. de Rigaud la compagnie vacante par la mort de M. de Saint-Pierre.

M. de Rigaud revint dans la Nouvelle-France à l'automne de la même année.

En mai 1728, M. de Rigaud obtenait un nouveau congé pour aller en France régler les affaires de la succession de son père.

En 1730, M. de Rigaud se faisait encore donner un congé pour passer en France.

Encore à l'automne de 1731, M. de Rigaud passait en France. Il revint au pays dans l'été de 1732 par le *Rubis*, vaisseau du roi.⁽⁶¹⁾

Le 29 octobre 1732, MM. de Beauharnois et Hocquart concédaient aux deux frères Pierre de Cavagnal de Vaudreuil et François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil « un terrain le long du fleuve appelé la Grande-Rivière, en tirant vers le Long-Sault, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur », à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, traite avec les Sauvages, etc., etc.⁽⁶²⁾ Cette concession fut ratifiée par le roi le 1er avril 1733.⁽⁶³⁾ C'est la seigneurie de Rigaud.

Le 1er avril 1733, M. de Cavagnal de Vaudreuil, major des

(59) *Ibid.*, vol. 41.

(60) *Ibidem.*, vol. 120.

(61) *La famille Taschereau*, p. 18.

(62) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 157.

troupes, était nommé gouverneur des Trois-Rivières. M. de Rigaud demanda à remplacer son frère à la majorité des troupes. C'est M. de Beaujeu qui fut nommé.

En avril 1735, le ministre refusait un congé à M. de Rigaud pour aller en France. N'ayant pas d'affaires en France, il convient, disait-il, qu'il reste à son service.

En 1736, avec son beau-père Joseph Fleury de la Gorgendière, agent de la Compagnie des Indes, et son beau-frère Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine, M. de Rigaud demandait au gouverneur M. de Beauharnois et à l'intendant Hocquart de leur accorder à chacun une concession en fief de trois lieues de front sur deux de profondeur à prendre des deux côtés de la rivière Chaudière au bout de la profondeur de celles qui avaient déjà été concédées. Les trois concessions devaient être contigues. MM. Taschereau, de la Gorgendière et de Rigaud s'engageaient à faire à leurs frais un grand chemin roulant et de charrette, du bord du fleuve Saint-Laurent à la Pointe-Lévy, jusqu'à l'Islet aux Sapins, dans la rivière Chaudière, d'où devait commencer la première des trois concessions demandées. MM. de Beauharnois et Hocquart regardèrent cette proposition comme un moyen propre à faire établir promptement toute l'immense vallée de la Chaudière et ils l'acceptèrent avec empressement.

Pour sa part, le 23 septembre 1736, M. de Rigaud recevait une étendue de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant ensemble les lacs, îles, îlets qui s'y trouvaient, à commencer de la fin de la concession du sieur Taschereau. Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice. M. de Rigaud avait cependant la charge de faire le chemin qui devait partir du Saint-Laurent et se rendre jusqu'à l'Islet aux Sapins, conjointement et solidairement avec MM. de la Gorgendière et Taschereau. Ce chemin devait être parachevé en 1739.⁽⁶⁴⁾

(63) *Insinuations du Conseil supérieur*, cahier 7.

(64) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 180.

En 1736, M. de Rigaud avait demandé à être fait chevalier de Saint-Louis. Sa supplique fut refusée. En 1737, une nouvelle demande reçut la même réponse. Enfin, le 13 mai 1738, le ministre informait le gouverneur de Beauharnois qu'il avait fait admettre M. de Rigaud dans l'ordre de Saint-Louis.⁽⁶⁵⁾

Une note anonyme de 1739, probablement de la main du gouverneur de Beauharnois, appréciait ainsi M. de Rigaud : « Il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition. Ses moeurs sont douces. Aussi est-il très estimé. »⁽⁶⁶⁾

A l'automne de 1739, M. de Rigaud passait en France. Il était porteur des *paquets* pour la cour. Une lettre de M. Hocquart datée du 20 octobre 1739, dont il était également porteur, demandait pour lui le commandement du Détroit que M. de Noyan abandonnait pour cause de maladie. M. de Rigaud ne put obtenir cette charge.

A la mort de M. Du Buisson, major des Trois-Rivières, en 1739, M. de Rigaud fut candidat à ce poste. Recommandé par le gouverneur et l'intendant, il eut cette fois plus de succès et fut nommé en mai 1741.

Dans l'été de 1746, le gouverneur de Beauharnois chargeait M. de Rigaud d'une importante expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre. Le détachement, parti de Montréal le 3 août, se rendit dans la rivière KaKeKoute (?) où il attaqua le fort Massachusetts, dans lequel il y avait vingt-deux hommes de garnison, trois femmes et cinq enfants, lesquels, après s'être battus pendant vingt-six heures et avoir eu un de leurs gens tué et plusieurs de blessés, se rendirent prisonniers de guerre. M. de Rigaud fut blessé d'un coup de feu au bras droit, et trois de ses Sauvages furent tués. Quatre Français et onze Sauvages furent blessés. Ce parti fit beaucoup de ravages sur une étendue de quinze lieues. On brûla tous les établissements, moissons, granges, moulins, temples, tanneries, etc. Le 26 septembre 1746 M. de Rigaud était de retour à Montréal avec vingt-sept prisonniers.

(65) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 133.

(66) Daniel, *Le vicomte C. de Léry*, p. 199.

Les officiers sous les ordres de M. de Rigaud dans cette expédition étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines; MM. de Vassan et de Muy, lieutenants; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, de Muy jeune, de Carqueville, La Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry et de Montigny, enseignes. On comptait en outre environ quatre cents habitants et trois cents Sauvages.⁽⁶⁷⁾

Le 8 juin 1747, M. de Rigaud partait de Montréal à la tête d'un parti de guerre d'environ 780 hommes pour aller ravager la Nouvelle-Angleterre. Dans le mémoire que lui avait remis le gouverneur de Beauharnois pour lui servir d'instructions, il était dit que l'objet principal de sa campagne n'était pas d'attaquer les Anglais trop en nombre pour donner lieu à des espérances de succès, mais de mettre à couvert le fort Saint-Frédéric et leur ôter l'idée d'en faire le siège. M. de Rigaud se rendit jusqu'au fort Sarasto, mais il ne s'y attaqua pas pour se conformer à ses instructions. Le parti revint à Montréal à la fin de juillet. Il ramenait 41 prisonniers et 28 chevelures.⁽⁶⁸⁾

En février 1748, M. de Rigaud était promu lieutenant de roi du gouvernement de Québec. Il remplaçait M. de Saint-Ours Deschaillons.

Le 23 septembre 1748, M. de Rigaud se faisait accorder par MM. de la Galissonnière et Bigot une concession de six lieues de front, le long de la rivière de Maska, sur trois lieues de profondeur de chaque côté de cette rivière, les six lieues de front à prendre à sept lieues de l'embouchure de la rivière Maska. Cette concession était faite à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, droit de pêche, chasse, traite avec les Sauvages, etc.,

(67) Sur cette expédition de 1746 on peut consulter: Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes* 1899, p. 151; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 191, 296, 304, 319, 333; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

(68) Sur cette expédition de 1747, consulter Richard, *Supplément du rapport du docteur Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 152; *Collection de manuscrits*, vol. III, pp. 337, 341, 349; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. IX.

etc.⁽⁶⁹⁾ Cette concession fut confirmée par le roi le 30 avril 1749. La cité de Saint-Hyacinthe s'élève aujourd'hui sur l'ancienne concession de M. de Rigaud.

Le 1er mai 1749, M. de Rigaud succédait au chevalier Bégon, décédé, comme gouverneur des Trois-Rivières.

L'ingénieur Franquet, qui visita Trois-Rivières le 27 juillet 1752, dit de M. de Rigaud: « Le gouverneur se nomme M. Rigaud de Vaudreuil, il est frère du major des Gardes. Madame de Rigaud est fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la Compagnie des Indes pour le castor à Québec. »⁽⁷⁰⁾

En 1754, M. de Rigaud obtenait de passer en France. Il se rembarqua, dans l'été de 1755, sur le vaisseau du roi l'*Alcide*, pour revenir dans la Nouvelle-France. L'*Alcide* faisait partie d'un convoi de dix-huit bâtiments en route pour le Canada. Ils étaient sous la protection de M. DuBois de La Motte, monté sur l'*Entreprenant*.

Le 8 juin 1755, à vingt-cinq lieues dans le nord-est du cap Ray (Terre-Neuve), trois des vaisseaux français, l'*Alcide*, capitaine Hocquart de Blincourt, le *Lys*, capitaine Lorgé l'ainé, et le *Dauphin royal*, capitaine de Montolais, séparés de l'escadre, rencontrèrent une escadre anglaise commandée par Boscawen.

M. Hocquart, qui était sur la galerie de son vaisseau, fit crier par trois fois au capitaine Howe, du *Dunkirk*. « Sommes-nous en paix ou en guerre? » Howe fit répondre: « Nous n'entendons pas. » M. Hocquart prit lui-même le porte-voix et lui répéta par deux fois: « Sommes-nous en paix ou en guerre? » Howe lui répondit bien distinctement: « La paix! La paix! » C'est quelques minutes plus tard que la première volée fut tirée du *Dunkirk*. L'*Alcide* fut aussitôt désarmé. Il essaya bien de se défendre, mais cinq vaisseaux anglais l'entouraient. Il en fut de même du *Lys* qui n'avait que vingt-deux

(69) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 212.

(70) Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada*, p. 44.

canons. L'*Alcide* et le *Lys* se rendirent. Quant au *Dauphin royal*, plus rapide, il put s'échapper.⁽⁷¹⁾

M. de Rigaud, fait prisonnier, fut amené en Angleterre. Après quelques mois de captivité, il réussit à s'échapper des mains des Anglais et passa en France. Le 4 mai 1756, M. de Rigaud était de retour à Québec.

En considération de la perte qu'il avait faite sur l'*Alcide* et des dépenses que lui avait occasionnées sa détention en Angleterre, le roi lui avait accordé, le 9 avril 1756, une gratification de 8000 livres.

A la prise d'Oswego ou Chouaguen le 14 août 1756, M. de Rigaud commandait les Canadiens et les Sauvages. C'est lui qui assura le succès de la journée en passant la rivière Oswego à la nage avec ses Canadiens et ses Sauvages pour tomber sur les ennemis. L'un des drapeaux pris à cette bataille fut déposé dans l'église des Trois-Rivières dont M. de Rigaud était le gouverneur.

Au mois de février 1757, le gouverneur de Vaudreuil confiait à M. de Rigaud le commandement d'une expédition chargée de frapper un coup imprévu sur le fort William-Henry ou George, où les Anglais avaient réuni toute une flotte de bateaux destinée à jeter, dès l'ouverture de la navigation, une armée sous les murs de Carillon. Le détachement se composait de 50 grenadiers, de 200 volontaires, de 270 soldats des troupes de la marine, de 600 Canadiens et de 350 Sauvages, soit en tout 1479 hommes. Les principaux officiers sous les ordres de M. de Rigaud étaient MM. de Longueuil, Dumas, de Poulhariez, Le Mercier, de Lotbinière, etc.

La petite armée partit de Montréal par détachements à partir du 20 février 1757. Le 9 mars, tout le corps expéditionnaire était rendu à Carillon. Le 19 mars, on arrivait dans les environs du fort William-Henry. A cause de l'état de défense du fort, on n'essaya pas de le prendre d'assaut, mais on détruisit un nombre considérable de ba-

(71) Sur le combat de l'*Alcide* et du *Lys* contre l'escadre anglaise, on peut consulter Pichon, *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton*, p. 258.

teaux et d'objets de toutes sortes accumulés pour l'offensive du printemps.

L'expédition de M. de Rigaud, au dire même de M. de Montcalm, qui n'aimait pourtant pas les Vaudreuil, eut tout le succès qu'on pouvait en attendre.⁽⁷²⁾

Dans l'été de 1757, M. de Rigaud prit part à une nouvelle expédition contre le fort William-Henry ou fort George. Cette fois l'armée était commandée par M. de Montcalm lui-même. Le 3 août 1757, le marquis de Montcalm fit sommer le lieutenant-colonel Monroe, commandant du fort William-Henry, de le rendre. Ce dernier fit une réponse digne d'un vieux soldat : « J'ai sous mes ordres des soldats disposés comme moi à périr ou à vaincre. » Après sept jours de siège, le brave Monroe fut cependant obligé de capituler. La belle victoire du fort William-Henry fut malheureusement ternie par la barbarie des Sauvages alliés.

Par la mort du deuxième baron de Longueuil arrivée le 17 janvier 1755, le gouvernement de Montréal était devenu vacant. D'après l'ordre de promotion jusqu'alors suivie dans la Nouvelle-France, M. de Rigaud, gouverneur des Trois-Rivières depuis six ans, avait le droit de s'attendre à succéder au baron de Longueuil. Le gouverneur de Vaudreuil demanda cette charge pour son frère.

Le 12 avril 1756, le ministre expliquait à M. de Vaudreuil les raisons qui empêchaient le roi de nommer son frère gouverneur de Montréal. Le roi, disait-il, rend toute la justice qu'il peut désirer au zèle et au sentiment d'honneur et de probité de M. de Rigaud. Il sait qu'il s'est conduit valeureusement durant la dernière guerre. Mais ces avantages sont-ils suffisants pour que le roi lui confie le gouvernement général, si ce gouvernement devient soudain vacant ? Il ne le pense pas. Pour remplir convenablement tous les objets de cette place,

(72) Sur l'expédition du fort William-Henry, on peut consulter l'abbé Casgrain, *Montcalm et Lévis*, vol. 1er, p. 195; O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. X; *Relations et journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755, 56, 57, 58, 59, 60*, pp. 71 et 76.

il faut une certaine étendue de talents et de lumières que la nature ne donne pas à tout le monde et que la meilleure volonté ne peut procurer. Le roi a jugé qu'il convient de nommer au gouvernement de Montréal un officier qui pourra succéder au gouverneur général s'il vient à manquer. « Vous êtes trop instruit, ajoutait-il, de l'importance du gouvernement général et de toutes les qualités qu'il exige, pour ne pas sentir la nécessité de cet arrangement et en même temps trop bon serviteur pour n'y pas concourir. Le ministre terminait en disant à M. de Vaudreuil qu'il ne proposerait le remplacement du gouvernement de Montréal qu'après avoir reçu sa réponse. »

Le gouverneur de Vaudreuil répondit au ministre que puisque son frère ne pouvait avoir le gouvernement de Montréal, il demandait pour lui une retraite honorable avec la continuation du poste de la Baie Verte pendant trois ans.

Le 12 juin 1756, se ravisant, M. de Vaudreuil revenait à la charge auprès du ministre avec de nouveaux arguments en faveur de la nomination de son frère. La principale objection qu'on soulevait contre M. de Rigaud, c'est qu'en qualité de gouverneur de Montréal, au cas de la disparition du gouverneur général, il aurait exercé le commandement de toute la Nouvelle-France. M. de Vaudreuil faisait voir que cet inconvénient n'était pas à craindre puisque par des lettres patentes tenues secrètes expédiées en 1756 le commandement de la Nouvelle-France était donné à M. de Montcalm en cas de mort du gouverneur général.

Les arguments apportés par M. de Vaudreuil eurent raison des dernières hésitations du ministre, et, le 1er mai 1757, M. de Rigaud obtenait enfin le gouvernement de Montréal.⁽⁷⁴⁾

M. de Rigaud avait obtenu, en 1753, pour deux ans, la conces-

(74) Dans le *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905*, vol. 1er, p. 511, on trouvera un mémoire soumis au Conseil de Marine au sujet de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal. Nous voyons par le *Journal de Montcalm* que la nouvelle officielle de la nomination de M. de Rigaud au gouvernement de Montréal n'arrivera à Québec que le 16 juin 1758.

sion du poste de la Baie Verte, sur le lac Michigan.⁽⁷⁵⁾ M. de Rigaud ayant fait de nouvelles instances auprès du ministre, celui-ci, le 26 janvier 1759, écrivait au gouverneur de Vaudreuil que le roi, satisfait des services de M. de Rigaud, lui accordait à vie la concession du poste de la Baie Verte. Le titre lui en fut donné le 15 octobre 1759, par MM. de Vaudreuil et Bigot. Ce titre fut ratifié par le roi le 15 janvier 1760.⁽⁷⁶⁾

En 1758, 1759 et 1760, M. de Rigaud se prodigua pour garder à la France sa belle colonie du Canada. Sa vaillance, son expérience de la guerre telle qu'elle se pratiquait en Amérique, la grande influence qu'il exerçait sur les Sauvages lui permirent de rendre des services signalés. Mais le nombre, à la fin, l'emporta.

Après la capitulation de Montréal, M. de Rigaud passa en France, avec son frère, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France. Rendu à cinquante-neuf ans, après un demi-siècle de services, M. de Rigaud avait bien gagné sa retraite. Le roi la lui accorda en mars 1762, avec une pension de 2000 livres sa vie durant.

Les deux frères, Pierre et François-Pierre de Vaudreuil, qui avaient toujours été liés par la plus tendre amitié, vécurent ensemble à Paris et au château de Collier, commune de Muides (Loir et Cher).

C'est au château de Collier, le 24 août 1779, que s'éteignit M. de Rigaud, connu dans le pays sous le nom de marquis de Rigaud.

RÉCAPITULATION

1° *Paul de Chomedey de Maisonneuve, gouverneur, 1641.*

Louis d'Ailleboust, commandant, 1645-1646.

Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, commandant, 1651-1653.

Lambert Closse, commandant, 1655-1657.

(75) Dans sa lettre au ministre du 21 août 1752, le gouverneur Duquesne avait fortement appuyé la demande de M. de Rigaud au sujet de cette concession.

(76) Après la conquête, M. de Rigaud vendit sa concession de la Baie Verte à M. William Grant. Nous croyons que le gouvernement anglais refusa de reconnaître les droits de M. de Rigaud à la propriété de la baie Verte. Voir à ce sujet O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial history of the State of New York*, vol. VII, pp. 817, 843, 872, 974.

- Zacharie Dupuy, commandant, 1662.
 Etienne Pezard de la Touche, commandant, 20 juin 1665.
 Zacharie Dupuy, commandant, 23 octobre 1665.
 Balthazar de Flotte de la Freydière, commandant, 1666.
 Pierre de Saint-Paul de la Motte, commandant, 1669.
 Michel-Sidrac Dugué de Boisbriant, commandant, 1670.⁽⁷⁷⁾
 2° *François-Marie Perrot, gouverneur, 13 juin 1669.*⁽⁷⁸⁾
 Thomas-Xavier Tarieu de la Naudière, commandant, 10 février 1674.
 3° *Louis-Hector de Callières, gouverneur, 10 avril 1684.*
 François Provost, commandant, 1687.
 Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, commandant, 1698.
 4° *Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur, 28 mai 1699.*
 5° *Claude de Ramezay, gouverneur, juin 1704.*
 6° *Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil, gouverneur, 9 septembre 1726.*
 7° *Jean Bouillet de La Chassaigne, gouverneur, 1730.*
 8° *Jean-Maurice-Josué Boisberthelot de Beaujours, gouverneur, 1733.*
 Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, commandant, 1748.
 9° *Charles Le Moyne, deuxième baron de Longueuil, gouverneur, 15 février 1749.*
 10° *François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur, 1er mai 1757.*

Pierre-Georges Roy

(77) On a donné Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay comme gouverneur de Montréal. Il ne l'a jamais été.

(78) Perrot n'arriva à Montréal qu'en août 1670.